



# CONDUITE POLITIQUE

DE LEJEUNE,

ACQUISITION  
N° 42644

*Natif de Soissons, ci-devant Chef des Bureaux de la Surveillance Administrative et de la Police Générale, près l'ancien Comité de Salut Public.*

A SES CONCITOYENS de Soissons.

**D**ANS une dénonciation imprimée, faite contre Chollet, autrefois Agent national du District de Chauny, Département de l'Aisne, Loraguay, citoyen de cette Commune, lui reproche de m'avoir envoyé sa tête. ( 1 )

Cette expression a bien de quoi révolter une conscience tranquille ! Pour en démontrer toute l'absurdité, il me suffit d'exposer fidèlement ma conduite politique. Je conçois l'effet dangereux qu'elle doit produire sur mes Concitoyens ; mais quand la vérité les éclairera, ils me rendront justice. Je rends grâces au citoyen qui me provoque aujourd'hui, et puisqu'il me fait parler, on verra qu'il me sert en attaquant mon innocence.

En quittant l'Armée où des blessures me mirent hors d'état de continuer le service militaire, je fixai mon séjour à Paris. J'y obtins un emploi aux Affaires Étrangères. J'y restai six mois. Saint-Just m'y vit et m'appella à la tête des bureaux de la Police Générale ; je refusai : ( 2 ) il m'y contraignit, j'obéis.

Me voici à la tête des bureaux de la Surveillance Administrative et de la Police Générale. Mon cœur saigne à l'aspect des opérations qui m'y attendent ! il en doit résulter l'esclavage

---

( 1 ) Copie d'une déclaration écrite du Citoyen Martin, l'un de mes Sous-Chefs. « J'affirme avoir vu Lejeune refuser ces trois lettres venant de la poste, écrites par Chollet de Chauny. « J'affirme en outre qu'il m'a chargé d'écrire en son nom à ce dernier, qu'il laissait toutes ses lettres à la poste, attendu « qu'elles parlaient d'affaires, et que d'ailleurs il n'avait aucun « motif particulier pour correspondre avec lui. Ce fait peut être attesté par une Section entière.

( 2 ) St-Just m'envoya deux fois un employé du Comité pour m'engager à me rendre à la tête des bureaux de la Police. St-Just impatienté de mes refus, me vint chercher lui-même.

27  
Lm 12160

et la mort ! je suis épouventé de mes devoirs ! utiles ou funestes à la Liberté, ils sont également l'objet de ma secrète aversion ! Je puis y conserver mon innocence, je ne suis qu'un instrument que la force toute puissante exerce. Ce que ma main doit tracer je le désavoue, ma conscience est pure ; mais mon cœur est-il tranquille à l'aspect d'une foule de malheureux qui, arrachés des bras de leurs parens, de leurs amis, doivent être à mes yeux précipités dans les cachots. J'entrevois l'épouventable avenir que l'ame atroce de Robespierre commande en souveraine, je ne découvre que forfaits et dévastations ! Je prête l'oreille aux accens plaintifs des victimes trainées injustement devant un Tribunal de sang, et je vois sur les lèvres de Dumas le sourire féroce, signe ordinaire que la mort va frapper les victimes !

Effrayant avenir ! que tu cachais de consolations pour moi ! Soumis aux ordres de Robespierre et Saint-Just que le Comité a chargé de la police générale, je suis destiné à tremper avec eux mes mains dans le sang innocent : mes mains restent pures comme mon ame. Je dois présenter à leurs yeux 20000 victimes à immoler, et secondé par mes camarades j'en devins le libérateur.

J'organise les bureaux ; St-Just en détermine les fonctions. Il donne les ordres nécessaires pour que les dénonciations faites au Comité de Salut-Public nous soient renvoyées. Il nous recommande de la concision. *Il faut, dit-il, que l'on consacre trois mots qui seront pour moi la base des mesures à prendre : Modérés, Aristocrates et Contrerévolutionnaires ; ces indications me suffisent pour faire un arrêté.*

Je rends justice à mes coopérateurs ; ils frémirent tous comme moi à de pareils ordres ! Le C. Debauve l'un d'eux devient l'organe de tous : comment, St-Just, lui répond-il, vous nous investissez du pouvoir de vie et de mort en nous chargeant d'appliquer ces mots qui doivent fixer votre jugement ! Ce devoir est au-dessus de nos forces ! nous ne pouvons qu'analyser les pièces et vous faire un rapport. Ce rapport vous présentera les griefs reprochés et en même tems les inductions de calomnie & d'innocence dans tout leur développement, de manière que le citoyen injustement dénoncé échappe à la poursuite de son vil dénonciateur.

St-Just profondément humilié d'une réponse aussi sage traita cet honnête citoyen d'une manière tout à fait outrageante. Aussitôt qu'il est sorti, nous jurons tous d'être ses victimes plutôt que de seconder sa cruauté. Je trace à mes camarades la route de nos devoirs communs ; je leur recommande la plus exacte fidélité dans leurs rapports, mais aussi d'entrer dans les moindres

détails qui peuvent établir l'innocence & sauver les citoyens dont ils ont la destinée dans les mains. Mes camarades sont tous amis de l'humanité. Suivre mon avis est pour eux un sentiment & non un devoir. St-Just & Robespierre le prouvent assez par l'impatience qu'ils manifestent sans cesse à la lecture de nos opérations. *A quoi bon, me disent-ils, ce ramassis d'innocence plâtrée ? Cache-t-on à plaisir les ennemis du peuple dans un fatras de contes bleus ? Veut-on noyer le crime dans une foule de vertus hypocrites, pour qu'il échappe au glaive de la Loi ? Des commis au gage du Peuple seraient-ils les protecteurs des ennemis de la Liberté ?*

Peu de tems après je me vois suivi par un homme constamment attaché à mes pas. Cela dure une décade. Je veux connaître son motif ; je me mets moi-même à la poursuite de mon espion : je le joins, je l'intimide & le somme, un bâton à la main, de me déclarer qui l'a chargé de m'espionner ainsi. Il avoue que c'est Robespierre qui, suspectant mon patriotisme, pensait que je pouvais fréquenter les ennemis du Peuple, & leur révéler les secrets du Gouvernement.

Une telle surveillance de la part d'un homme qui écrase *prudemment* tout ce qui lui donne lieu aux moindres soupçons me fit croire que mes jours ne tenaient à rien ; mais ferme dans mon humanité, j'aimais mieux périr de la main des bourreaux, que de les seconder dans l'assassinat de mes concitoyens.

St-Just reste constamment aux Armées. Il n'est pas cinq décades au Comité pendant l'existence des bureaux de la Police. Robespierre en est seul chargé ; mais il est bientôt las d'en suivre les opérations : elles lui présentent *cinq innocens sur six dénoncés*, & avec cela *des détails assommans, des justifications à l'infini, des sollicitations de liberté, des serpens qui tentent de sortir d'esclavage, pour déchirer le sein de la Mère commune*. Son courage est bientôt à bout, il n'y peut tenir : il aime bien mieux des listes entières qu'il reçoit de ses tribunaux ; d'un coup d'oeil il se nourrit à la fois du spectacle *enchanteur* de deux cent victimes ; d'un seul mot il les envoie à la mort ; d'un seul trait il boit leur sang.

Les bureaux de la Police demeurent donc sans activité. Les opérations se suivent, mais elles ne produisent aucun résultat. mon cœur en est secrètement heureux ! ( \* ). La plainte

---

( \* ) Copie d'un Certificat qui m'a été délivré par mes  
Camarades, le 9 brumaire, l'an 3 de la République.

« Nous soussignés Employés de la ci-devant Surveillance

des innocens qui demandent justice du fond de leur cachot n'est point en effet entendue, elle reste sans réponse, mais c'est un bonheur pour eux ! le bruit de leurs fers agités est un reproche dont s'indigne le tyran qui les opprime ; il se venge et les victimes au lieu de leur Liberté reçoivent la mort !

Vingt-mille dénonciations envoyées au Comité de Salut-Public sont parvenues aux bureaux de la Police Générale. C'était vingt-mille citoyens les uns conduits aux prisons, les autres à l'échaffaut, si d'après le vœu de Saint-Just & Robespierre nous eussions donné à nos opérations ce laconisme barbare qui les eut mis à même d'en frapper un grand nombre à la fois. Notre courageuse désobéissance a apporté un palliatif à de telles cruautés. Ces deux antropophages ne peuvent lentement dévorer des victimes, *des listes ! des listes !* & non pas des rapports *perfidement* indulgens. Pendant les huit mois d'activité de ces bureaux ils examinent pourtant deux cent-cinquante affaires ; & malgré la lutte de notre humanité protectrice avec leur penchant assassin, tout est coupable, ils ordonnent l'arrestation de deux cent-cinquante citoyens, parmi lesquels ils en traduisent cent-trente au tribunal révolutionnaire.

Je pleure sur ces malheureux ! je me recueille au fond de mon cœur ! je me livre au tendre sentiment de l'amour de mes semblables ! Je conçois & soudain je forme le projet téméraire d'arracher encor ces cent-trente victimes des mains de leurs bourreaux. Elles sont amenées à Paris & emprisonnées, elles y attendent leur dernière heure, mais elle ne sonnera pas avant la mienne ! je voue mon existence à la défense de la leur ! mon devoir m'ordonne d'envoyer au tribunal révolutionnaire, l'ordre de les juger, je n'envoie rien. Je lui laisse ignorer qu'elles lui sont destinées ; il ne reçoit ni lettre d'avis ni copie de traduction, ni pièces pour servir au jugement, & elles échappent toutes à sa dent féroce !

Pouvais-je échapper, moi ! à la vengeance de Robespierre ? *de combien de forfaits, à son sens, je me rendais coupable ! Comment ! vingt-mille ennemis du Peuple sont dénoncés au Comité & ils restent presque tous libres parceque je rends l'examen de ces dénonciations impossibles en faisant malignement un volume de chacune ! comment ! Robespierre en marque*

---

« administrative, près le comité de Salut-Public, certifions que  
 « le C. Lejeune, Chef principal des bureaux, s'est conduit dans  
 « sa place avec cette probité douce qui fait chérir le règne de  
 « la Liberté. » *Suivent quarante signatures.*

*cent-trente du cachet de la réprobation, il les proscrit, & je protège leur existence ! sa plus douce attente est qu'ils vont périr, & ils vivent encor ! mon acte d'accusation eut présenté le plus grand criminel ! j'eusse été dans ma seule personne une fourmillière de contre-révolutionnaires ! il en eut respiré vingt-mille par moi ! Robespierre eut été plus fier de la mort d'un tel monstre que Thésée quand sa main frappa le Minotaure de la Grèce ! ( \* )*

Eh bien ! voilà l'homme auquel on envoie la tête d'un homme ! Loraguay ! ne vois-tu pas au contraire que tu es pour quelque chose dans les dangers que j'ai courus ? ton existence est ma preuve. Je n'en invoque pas d'autres ! quand Saint-Just te fit aller au tribunal, penses-tu que c'était pour t'y faire absoudre ? il avait aussi convoité ton sang. Et tu sais s'il lui était difficile de le répandre ! mais un homme humain était là pour empêcher que tu ne parusses devant un tribunal de mort. Cet homme humain c'est moi, c'est celui dont tu cherches à flétrir l'honneur, c'est celui par qui tu repires !

Mes chers concitoyens, c'est vous que je désigne pour prononcer dans ma cause. Je ne rapporterai pas ici des actions privées, qui ont pu conserver le jour à beaucoup de citoyens ; elles n'ont pas besoin de concourir avec ma conduite publique pour montrer à vos yeux un ami de ses semblables, j'en ai dit assez. Les actions cachées dans l'ombre sont le patrimoine & la récompense de mon cœur qu'il aime mieux laisser inconnues, & dont il jouit plus délicieusement.

Parcourez seulement une liste de proscription envoyée à Robespierre & qu'il me remit au Comité, pour lui en faire un rapport qu'il devait convertir en acte d'accusation ; vous y verrez un grand nombre de citoyens dont l'enlèvement & la mort devaient bientôt affliger mon pays natal. Je frémis à la lecture de cette liste, je l'emporte chez moi, je lève un pavé, & je l'enterre, bien décidé à périr plutôt qu'elle ne retourne à sa destination. Le ciel permet que Robespierre oublie que je dois la lui représenter & mes jours sont encor à l'abri de son courroux comme ceux de mes concitoyens. Le neuf Thermidor arrive, Robespierre meurt sur l'échaffaut, la probité, l'humanité revivent, cette pièce était une propriété du gouvernement ; je la renvoyai au Comité de Sûreté-Générale.

---

( \* ) *Je n'ai été aux Jacobins qu'une fois dans ma vie. Mon éloignement pour un lieu où Robespierre asseyait sa puissance était encore un reproche que je méritais alors.*

La voici littéralement Rapportée :

*Liste de quelques Aristocrates de Soissons , enragés ennemis de la Révolution & bons pour la guillotine.*

POUR ROBESPIERRE.

- « Clamecy , noble , arrêté.
- « Carrier Belleuse son voisin noble , aussi arrêté.
- « La famille Beffroi demeurant dans la grande rue , tout ça
- « aristocrate.
- « Meriset destitué comme aristocrate & faiseur d'adresses
- « liberticides.
- « Letellier qui a l'air de servir la Nation & qui la trahit.
- « Brayer , ancien juge , & son frère , brasseur.
- « Madame de Bello , son mari est émigré.

« Sève, ancien Notaire. } *Ils servent les aristocrates.*  
 « Moreau, aussi Notaire. }

- « Menesson, Avocat.
- « Madame Leblanc , à la poste aux lettres.
- « Tous les anciens Chanoines de la Cathédral. ( *J'enverrai bientôt tous leurs noms , si tu les demandes.* )
- « Blin , ancien Procureur général , destitué par une loi.
- « La marquise Lafeuilly , parente d'émigré.
- « Brocheton , ancien Avocat.
- « Thomas , Seigneur de Ploisy.
- « Quinquet , autrefois Procureur du District.
- « Auberlique , richard qui a fait sa fortune dans les Aides.
- « Osselin ; Notaire ; son frère est à Paris dans les prisons.
- « Guillot , ancien Membre du Département.
- « Sevelinge ; noble.

*Citoyen Robespierre, je suis comme on l'a dit un bon sans-culotte & si tu . . . . . mon zèle, je pourrai te faire connaître tous les aristocrates de Soissons . . . . . fasse purger ce pays ci, sans quoi l'aristocratie l'emporterait; aussi les bons sans-culottes veillent . . . . . ( \* )*

Quand un ordre souverain me plaça à la tête des bureaux de la Police générale, j'entrevis au milieu de l'horreur secrète dont mon coeur frémissait, que je pouvais être plus que jamais utile à mes concitoyens & cet espoir flateur me fit oublier les

---

( \* ) *On observe que les mots en blanc sont devenus illisibles par l'effet de l'humidité; l'on trouve aussi une lacune à la fin, parceque Robespierre a gardé la moitié de la lettre, sans doute pour laisser ignorer le nom de son agent.*

amertumes de mon sort & mes propres dangers ! je jurai de défendre l'humanité dans l'oppression ! j'ai bien tenu mon serment. On ne peut me reprocher une mauvaise action, et j'en puis citer cinq cent, dont le souvenir délicieux me fait oublier qu'il m'a fallu marcher sur des volcans pour servir l'innocence prête à périr. Malheureux ou opprimé dans ma vie, cette douce consolation diminuera toujours le poids de mes peines ! Avoir fait le bien, c'est s'être mis au dessus des coups de la fortune. Le sentiment d'une conduite innocente & généreuse est pour l'âme une égide contre les vains efforts de l'adversité.

De tous les citoyens du Département de l'Aisne dénoncés au Comité de Salut Public, Robert et Hébert de Coucy furent seuls arrêtés, et encore ai-je obtenu moi même et rédigé leur liberté quelques tems après.

Tribalet fils, payeur d'une armée, est arrêté par ordre de Saint-Just et traduit au Comité. Saint-Just le flate quand il le voit arriver, & il me dit confidentielement que c'est un *gibier de guillotine*. Je tremble sur le sort de ce jeune homme. Je m'empare des pièces, j'examine son affaire, il est innocent ; et mon rapport le constate si clairement que celui qui l'a mandé au Comité pour le perdre ne peut s'empêcher de signer sa liberté et de le réintégrer dans sa place.

. . . . . Le Capitaine Wood, Anglais, guidé par un coeur humain, ramène douze cent prisonniers Français des Isles. Un Représentant alors dans le port de Nantes semble accepter l'échange qu'il propose, mais sous quelque prétexte de suspicion, il est jetté dans un cachot et traduit au comité. Robespierre et Saint-Just pensent que c'est un espion, *il faut*, disent-ils, *l'envoyer à l'échaffaut sans l'entendre*. J'étois dans ce moment au comité. Je prévins que cet Anglais est porteur de pièces que j'ai fait traduire, qui démontrent la plus pure innocence, et surtout le motif le plus généreux dans la translation de ces douze-cent prisonniers en France. (Le climat, la misère faisant mourir ces malheureux Français en grand nombre, le Capitaine Wood compâtit à leur sort ; il revient en Europe sans cargaison, il offre son bâtiment pour rendre ces Français à leur Patrie.) Carnot demande l'examen des pièces avant tout, il en résulte que cet Anglais est traité avec bonté par le Comité, et reçoit passeport, secours et protection pour retourner dans son pays.

Et vous malheureuses victimes des Ardennes ! vous, que les Représentans Baudouin et Roux ont voulu préserver par tous leurs efforts, des coups qui vous ont frappé ! si vous étiez encore,

voire existence ajouterait aux preuves d'humanité dont ma vie politique est semée ! ces Représentans vertueux instruits que cinquante prévenus des Ardennes vont être jugés et condamnés dans les vingt-quatre heures, me viennent faire part de leurs inquiétudes, me communiquent le vif intérêt qui les attachait à ces malheureux, me chargent de hazarder la demande d'un sursis à leur jugement. Je demande, je presse et j'obtiens. Mais hélas ! mon triomphe ne fut pas de longue durée. Ils expirèrent avec le sursis !

C'est ainsi que j'ai constamment fait usage de mon faible ascendant.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Le 9 thermidor, les Comités de Gouvernement ont fait arrêter tous les individus suspectés d'avoir prêté une main servile aux cruautés des hommes de sang ; j'étais à la tête d'une partie attribuée à Saint-Just et à Robespierre, et je n'ai pas même été inquiété ! Ce n'est pas à la faveur du nombre que j'ai échappé ; j'étais trop au grand jour et trop connu de la Convention entière. Je dois le triomphe de mon innocence à la justice qui distingue toujours le bon du mauvais citoyen.

Dignes Représentans du peuple ! pouviez-vous plonger dans les cachots un jeune homme dont vous vous êtes presque tous servis tant de fois, pour en arracher des victimes destinées à y passer une vie de douleur, ou à périr sur un échaffaut ! quand vous veniez individuellement m'entretenir de vos allarmes sur le sort d'un malheureux, vous me trouviez un coeur humain ! je vous inspirais de la confiance ! quelques succès ont couronné mes efforts ! et vous me rendiez alors des témoignages d'estime bien chers à mon coeur ! non, vous n'avez point voulu tourmenter un jeune citoyen qui a versé son sang pour la Patrie ! qu'un pouvoir absolu a placé à la tête d'une partie sanginaire, qu'il a rendue le retranchement le plus sûr de l'humanité poursuivie ! qui vous a cent fois secondé dans vos démarches généreuses, pour briser des fers innocemment portés ! qui s'est voué à tous les dangers pour suivre les élans de son coeur ! que l'échaffaut attendait pour en avoir garanti tant de fois ses concitoyens ! et que le 9 thermidor a rendu à la vie et à la félicité, en lui offrant le touchant spectacle de la fin des bourreaux de son pays, et l'espoir fortuné d'un avenir, où le peuple français doit trouver par vos travaux immortels la Liberté et le bonheur. LEJEUNE, Sold. Itéal., rue Vivienne n<sup>o</sup>. 7.

De l'Imprimerie de M. A. Y. E. R., rue Neuve-Augustin n<sup>o</sup>. 29.

